



Fin des concessions Autoroutières : La FEETS-FO reçue au ministère des transports

Le 22 juillet 2025, une délégation du Secteur des Autoroutes Concédées de la Fédération de l'Équipement, de l'Environnement, des Transports et des Services FORCE OUVRIÈRE (FEETS-FO) a été reçue par le conseiller mobilités routières et actives, ports et transport fluvial du ministre des Transports, en charge du dossier "Routes".

Une parole syndicale claire face à une position gouvernementale floue

Dans un échange ouvert, FO a porté avec force les préoccupations des salariés. La Fédération a rappelé que dans un secteur en mutation et plein d'incertitudes, les salariés sont la seule constante, et qu'ils doivent être, dès à présent, au centre des discussions sur l'avenir des concessions autoroutières. Deux revendications essentielles ont été réaffirmées.

- Le renforcement impératif de la Convention Collective Nationale (CCN), véritable rempart social, à consolider avant toute ouverture à la concurrence,
- La mise en place d'un « sac à dos social » individuel, garantissant la portabilité pleine et entière des droits en cas de changement d'employeur.

A ce stade, bien que des pistes soient identifiées, aucun scénario n'est affiché politiquement. Une situation qui risque de rester en suspens avant les prochaines échéances électorales.

Cependant, au regard de la fin prochaine des concessions actuelles, il est urgent de transposer dès à présent les acquis sociaux des salariés des concessions dans la convention collective, pour en faire le socle social de la future gestion des autoroutes et ainsi éviter toute régression ou dumping social de nouveaux acteurs.

Des éléments à suivre avec attention

Plusieurs pistes évoquées dans le rapport de la conférence Ambition France Transport méritent une attention particulière, qu'il s'agisse du fléchage partiel des recettes de péage vers le budget de l'État ou de la création d'un futur acteur regroupant public et privé, sans précision claire à ce stade sur son périmètre exact en matière de réseaux.

Par ailleurs, certains scénarios envisagés comme le découpage des concessions actuelles pourraient avoir des incidences sur l'organisation du travail et la gestion sociale des entreprises du secteur, notamment en matière de sous-traitance ou de traitement des éléments de rémunération variables. FO sera particulièrement attentive à ce que les droits des salariés soient préservés et pleinement intégrés dans tout projet d'évolution du cadre juridique.

La FEETS-FO restera mobilisée et poursuivra, sans relâche, son engagement pour défendre les droits collectifs des salariés, quel que soit le futur visage du secteur autoroutier.

Paris, le 25 juillet 2025

Contacts :

Zaïnîl Nizaraly, Secrétaire général, 07 84 26 73 06

Frederic Leroux, Secrétaire fédéral, 06 24 56 48 21

FEETS FO

Fédération de l'Équipement, de l'Environnement, des Transports et des Services FORCE OUVRIÈRE
46 rue des petites écuries 75010 Paris

